



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 26-04

**Séjour famille de l'Espace André Joly
Centre de vie sociale**

Je soussignée, Sylvie d'ESTÈVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n° DEL20-12) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération n° DEL 25-15 du 5 juin 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification et les activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025/2026.

Décide les conditions d'organisation du séjour familles organisé par l'Espace André Joly (EAJ) en juillet 2026 :

Séjour familles du lundi 13 juillet au samedi 18 juillet 2026 au CPCV d'Houlgate (14)

Ce séjour est une des actions des Animations Collectives Familles (A.C.F.) financées par la CAF. Il s'adresse aux familles celloises composées de parents et d'enfants, avec au moins un enfant mineur à charge.

La priorité est donnée aux familles remplissant les conditions définies par la délibération n° DEL 25-15 susvisée :

- Les familles monoparentales et jamais parties en séjour famille ;
- Les familles dont le quotient « Famille Plus » est situé entre QA et QH et jamais parties en séjour famille ;
- Les familles pouvant s'intégrer à moyen terme à un projet collectif de départ en vacances et jamais parties en séjour famille ;
- Les familles déjà parties en séjour famille il y a deux ans et plus.

Une réunion d'information est organisée afin de présenter le projet et les conditions de séjour.

Une période de pré-inscription précèdera l'inscription définitive au séjour afin de donner la priorité à certaines familles, selon les critères cités ci-dessus.

1. PRESENTATION DU SEJOUR :

- **Lieu de séjour :** Houlgate (14)
- **Dates :** du 13 au 18 juillet 2026 (6 jours + 5 nuits)
- **Hébergement :** CPCV Houlgate
- **Nombre de participants :** 20 personnes
- **Encadrement :** Aucun n'est assuré par la Ville ni le CCAS
- **Transport :** Location d'un car
- **Type de restauration :** Pension complète
- **Activités libres :** Aucune prestation incluse, organisation selon les envies des familles (plage, randonnée, découverte de la région...)

2. BUDGET PREVISIONNEL 2026

Coût de revient du séjour pris en compte dans le tarif :

- Le transport aller/retour en car,
- L'hébergement en pension complète,
- La cotisation annuelle facturée à l'EAJ par l'hébergeur soit 65 € pour l'année 2026.

Le tarif ne comprend pas :

- La taxe de séjour qui sera réglée sur place par les familles

Coûts de transport aller/retour en car :

Séjour famille 20 personnes

1 795 € AR / 20 personnes soit **89.75 €** (en tarif plein / personne).

Hébergement en pension complète :

L'hébergeur propose 3 tarifs en fonction de l'âge :

- Prix adulte **68.30 €**/ jour
- Prix ado 13/17 ans : **60.50 €**/jour
- Prix enfant 2/12 ans : **52.30 €**/jour

Il peut également proposer des forfaits famille spécifiques en fonction de la situation de chacune des familles.

L'hébergeur intègre les aides aux vacances de la CAF (AVF) dans les devis personnalisés des familles.

Cotisation annuelle :

65 € / 20 personnes soit **3.25 €** / personne.

Sur la base d'un prévisionnel de 20 personnes (6 adultes + 14 enfants) pour 5 nuits, le budget prévisionnel hors taxe de séjour (réglée sur place par les participants) est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2026		Recettes prévisionnelles 2026	
Hébergement en pension complète : 6 jours /5 nuits	5 997.00 €	Participation familiale médiane estimée pour 6 jours/5 nuits (20 x QH)	3 928.50 €
Transport AR	1 795 €	Participation estimée du CCAS	3928.50 €
Cotisation annuelle à l'hébergeur	65 €		
Total hors frais d'encadrement	7 857.00 €	Total	7 857.00 €

**Sur la base de 14 enfants de 2/12 ans + 7 adolescents de 13/17 ans + 6 adultes au tarif plein*

3. TARIFS ARRETES :

Frais de dossier :

Lors de l'inscription, chaque famille règle des frais de dossier qui permettent de bloquer sa place et de constituer le dossier. **Ils sont acquis et non remboursables**, y compris en cas d'annulation du fait de la famille.

Ces frais sont fixés à :

- 5 € par participant jusqu'à 15 ans inclus,
- 10 € par participant pour les plus de 15 ans.

Paielement :

L'EAJ établit une facture personnalisée pour chaque famille, mentionnant le coût réel du séjour en tarif plein, la prise en charge du C.C.A.S, le tarif appliqué avec le tarif dégressif, les montants et dates des mensualités, ainsi que les conditions d'annulation.

En fonction de la date d'inscription, le paiement aux tarifs indiqués dans le barème ci-dessus pourra se faire en une ou en 3 mensualités selon la date d'inscription :

- Cas d'une inscription en avril :
 - 1^{ère} mensualité lors du dépôt du dossier complet (et avant le 30/04/2026)
 - 2^{ème} mensualité avant le 31/05/2026
 - Solde avant le 30/06/2026
 - Possibilité de payer en 1 seule mensualité lors du dépôt du dossier complet (et avant le 31/05/2026)

- Cas d'une inscription en juin :

1 mensualité lors du dépôt du dossier complet (et avant le 30/06/2026)

Pour chaque inscription, les familles peuvent régler leur participation via les différents moyens de paiement autorisés par le C.C.A.S. (espèces, chèques bancaires, chèques vacances ANCV).

Les tarifs applicables selon la délibération n°25-15 du 5 juin 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. susvisée, sont les suivants :

Tranches de quotients	Taux d'effort	Tarif transport / personne (pour les moins de 2 ans)	Tarifs / personne = hébergement pension complète + adhésion annuelle groupe + transports		
			Enfant 2-12 ans	Ado 13-17 ans	Adulte
QA	15%	13,46 €	53,18 €	59,33 €	65,18 €
QB	20%	17,95 €	70,90 €	79,10 €	86,90 €
QC	25%	22,44 €	88,63 €	98,88 €	108,63 €
QD	30%	26,93 €	106,35 €	118,65 €	130,35 €
QE	35%	31,41 €	124,08 €	138,43 €	152,08 €
QF	40%	35,90 €	141,80 €	158,20 €	173,80 €
QG	45%	40,39 €	159,53 €	177,98 €	195,53 €
QH	50%	44,88 €	177,25 €	197,75 €	217,25 €
QI	55%	49,36 €	194,98 €	217,53 €	238,98 €
QJ	60%	53,85 €	212,70 €	237,30 €	260,70 €
QK	70%	62,83 €	248,15 €	276,85 €	304,15 €
QL	80%	71,80 €	283,60 €	316,40 €	347,60 €
QM	90%	80,78 €	319,05 €	355,95 €	391,05 €
QN Plein tarif	100%	89,75 €	354,50 €	395,50 €	434,50 €
1 - Coût transport / 20 personnes		89,75 €	89,75 €	89,75 €	89,75 €
2 - Adhésion annuelle 65 € / 20 personnes			3.25 €	3.25€	3.25 €
3 - Coût hébergement en pension complète			261.50 €	302.50 €	341,50 €
4 - Coût total facturé (1 + 2 + 3) (Transport AR + Adhésion annuelle + Hébergement pension complète)			354,50 €	395,50 €	434,50 €

La présente décision fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La Directrice par intérim du CCAS et le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 17/03/2026.

La Vice-Présidente du CCAS



Sylvie d'ESTÈVE

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260319-DEC26-04-AR
Date de transmission : 19/03/2026
Date de réception en Préfecture : 19/03/2026
Date de publication : 20/03/2026